

nous impurs et coupables ; aussi, loin de se soustraire à cette loi humiliante, ils voulurent au contraire l'accomplir à la perfection.

Avant de citer l'Evangile racontant la purification de Marie, nous devons encore rappeler un ancien usage établi en Israël, sur l'ordre de Dieu.

Lorsque Moïse voulut faire sortir de l'Egypte le peuple juif, il s'adressa, comme on le sait, au roi Pharaon. Celui-ci, on ne l'ignore pas davantage, ne voulait point se rendre aux volontés divines ; aussi fut-il frappé, avec son peuple, de divers fléaux, nommés les dix plaies d'Egypte. La dernière de ces plaies consista en ce que tous les premiers-nés des hommes et des animaux égyptiens furent mis à mort durant une nuit, tandis que ce malheur était épargné aux Israélites. Aussi Dieu, en compensation, regarda-t-il comme lui appartenant tous les fils premiers-nés des Juifs. Plus tard il changea cette disposition, prit pour lui la tribu de Lévi qui lui fut consacrée en place des fils premiers-nés et devint la tribu sacerdotale. Cette permutation était toute favorable au peuple juif, car elle prenait pour le service divin beaucoup moins d'hommes ; les premiers-nés des 12 tribus étaient beaucoup plus nombreux que la seule tribu de Lévi.

Toutefois, pour maintenir son droit en quelque façon, Dieu décida que tous les premiers-nés d'Israël, en dehors des Lévites, devaient lui être présentés à la porte du Tabernacle et après cela rachetés à prix d'argent. De la sorte le principe était maintenu ; tous les premiers-nés reconnaissaient qu'ils appartenaient à Dieu, en se présentant à la porte du Tabernacle : mais moyennant une somme modique ils recouvraient la liberté.

Ces réflexions faites, il est facile de comprendre le texte évangélique suivant : " Lorsque le temps de la purification, prescrite par la loi de Moïse, fut arrivé, Marie et Joseph portèrent l'Enfant à Jérusalem pour le présenter devant le Seigneur, selon ce qui est écrit au livre de la loi : " Tout fils premier-né sera la part réservée à Jéhovah," et pour offrir le sacrifice de deux tourterelles ou de deux jeunes colombes."

Marie et Joseph se présentèrent, suivant la coutume, dans la cour des femmes devant la porte de Nicanor au pied des degrés à l'entrée même de la cour des prêtres, en face de l'autel des oblations ; ils donnèrent les cinq sicles et Marie remit au prêtre les deux colombes.

Un incident plein d'intérêt et inattendu se place ici,